

## DÉLIBÉRATION N° 20190053 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 2 absents représentés et 1 absent à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h50) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 18h55) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL ; Mme Evelyne FIORELLO ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h55) ;  
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Pierre DECLINE ;  
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

#### ABSENTS

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h 50) ;  
M. Ludovic CASTILLAN.

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Aline MOUSEGHIAN.

**AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CENTRE SOCIAL IZIEUX LE CREUX - IMPLANTATION RUE DES POILUS**

**Mme Bernadette JACQUET** expose ce qui suit :

Dans le cadre de la requalification du quartier du Creux, un projet enfance jeunesse d'envergure sera implanté rue des Poilus à compter de juillet 2019. Il s'agit d'un équipement partagé au service des enfants et des familles du quartier.

Ainsi, seront implantés :

- l'accueil de loisirs 3-12 ans coordonné par le centre social d'Izieux le Creux installé à l'étage du bâtiment,
- le lieu d'accueil parents enfants coordonné par le centre social d'Izieux le Creux : lieu qui s'adresse aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur parent, installé au RDC dans un lieu dédié,
- le site de restauration collective des enfants des écoles à proximité et de l'accueil de loisirs, site partagé entre la ville et le centre social,
- le site d'accueil périscolaire des écoles Gayotti et Verlaine les matin et soir temps scolaires et qui servira de salle d'activités pendant l'accueil de loisirs.

Ce partage d'équipements est une richesse et doit permettre de travailler entre acteurs de manière transversale et coordonnée. Il est cependant nécessaire de formaliser la manière d'intervenir sur le bâtiment. C'est dans ce cadre que l'avenant N°2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville et le centre social, travaillé de concert entre les deux parties, est présenté en annexe. Il s'agit de définir les surfaces dédiées à chaque utilisateur, la manière de fonctionner et les prises en charge.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant N°2 à la convention d'objectifs et de moyens du centre social d'Izieux le Creux,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190514-dl20190053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2019

Affichage : 22/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2019

Le maire,



Hervé REYNAUD